

voter selon les toquades du gouvernement ou comme des phoques savants obéissant à ses caprices. Il me paraît tout à fait incroyable que le ministre n'ait pas su le 1^{er} février que son amendement était irrecevable. Il avait alors plutôt donné l'impression que l'amendement visant à porter la limite à \$25,000 avait non seulement été accepté mais qu'il avait été adopté par le Parlement. Où se trouvaient les légistes de la Couronne à ce moment-là? Où étaient les propres fonctionnaires du ministre? Où étaient ses collègues du cabinet?

Le ministre n'a-t-il pas sollicité des conseils à propos de l'amendement? Il a certainement consulté quelqu'un entre le moment où il a présenté ce projet de résolution à la Chambre le 16 septembre et où le bill a franchi l'étape de la deuxième lecture le 21 janvier et le moment où il a parlé pour la première fois de porter la limite à \$25,000, soit le 1^{er} février alors qu'il adressait la parole à Vancouver?

Il a certainement eu le temps de discuter la chose avec d'autres, ou peut-être le ministre, fort de cet aplomb qui le caractérise, n'en a-t-il soufflé mot à quiconque, n'a-t-il consulté personne. Quoi qu'il en soit, depuis que le projet de loi a été présenté à la Chambre, le vendredi 20 décembre, jusqu'à la deuxième lecture, jusqu'à l'étude en comité le 6 février, il semble bien que le ministre, durant tout ce temps-là, n'ait pas une seule fois consulté ses collègues du cabinet, par exemple le ministre des Finances (M. Benson) ou les légistes de l'État, histoire de s'assurer de l'à-propos de son amendement. On ne s'est occupé de la chose, faut-il dire, qu'après les discours que le ministre prononçait à Vancouver le 1^{er} février. Je crois que le ministre doit expliquer à la Chambre sa façon d'agir dans toute cette affaire. Si le ministre est coupable, qu'il le reconnaisse simplement.

• (3.00 p.m.)

A mon avis le ministre ne pourra plus désormais se contenter de pseudo-explications comme celles de sa déclaration de lundi soir à la Chambre. S'il veut que le bill subisse la troisième lecture, qu'il nous fournisse auparavant une explication. Nous savons tous que la Chambre a des difficultés à s'adapter au nouveau Règlement. Nous connaissons les difficultés qu'éprouve Votre Honneur à cet égard et nous en tenons compte. Et pourtant, pour se tirer de ce mauvais pas, il suffirait au ministre de demander le consentement unanime pour présenter son amendement ou retirer le bill. Mais il n'a pas voulu le faire. Il éprouvait vraisemblablement un doute quant à la

voie qu'il suivait puisqu'il en a parlé lui-même. Qu'a-t-il dit à ce sujet? Cela vaut la peine, je crois, de reprendre son discours de lundi soir où il a parlé de cette question. A la page 5354 du hansard on lit ceci:

Il y a toutefois une autre importante réserve. On m'informe que l'amendement proposé est inacceptable à un autre niveau et pour des raisons qu'on découvre maintenant à la suite de l'adoption du nouveau Règlement...

Il a continué:

Je me rends compte maintenant que l'amendement dont j'ai parlé au comité des pêches et des forêts ou dont il a été question dans le compte rendu ne serait pas admissible car son but est suffisamment différent des principales dispositions du bill n° C-151...

Il semble maintenant que le ministre se considère comme une autorité quant au nouveau Règlement puisqu'il n'a pas dit qui lui avait donné ce conseil. Il déclare que le but de l'amendement diffère assez des principales dispositions du bill n° C-151 pour le rendre inacceptable aux termes du nouveau Règlement. Pourtant, à mon avis, le bill n° C-151 est un bill modificateur; il modifie une loi déjà insérée dans nos recueils. Il semblerait que le nouveau Règlement permette que l'on apporte au même bill un changement supplémentaire.

Ce ne serait que raisonnable, il me semble, que le ministre, après avoir obtenu l'assentiment de la Chambre, retire le bill et le présente à nouveau avec un nouvel amendement. Mais, pour des raisons que nous n'arrivons pas à comprendre, il n'en a rien fait. Un amendement de plus changerait-il tellement les choses? Le ministre craindrait-il, ce faisant, de mettre en évidence le fait d'une grave erreur de sa part? Tout le monde commet des erreurs, même le ministre des Finances (M. Benson) et son collègue, le ministre des Pêcheries (M. Davis). Le ministre n'est pas infallible. Il lui suffisait d'admettre qu'il avait commis une erreur, une gaffe monumentale, et de retirer le bill. Mais au lieu de cela, il tient à tout prix à présenter un nouveau bill. Il va consacrer à cela une partie du temps de la Chambre, alors qu'il aurait pu activer les choses et épargner du temps en retirant le bill actuel et en le présentant sous une nouvelle forme. Il se serait ainsi assuré la collaboration de tous les députés et aurait, du même coup, accéléré les choses et épargné du temps.

M. Perrault: Sottises que tout cela.

M. McGrath: L'intervention du député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) en dit long, car de l'endroit où il est, elle a du poids.